

## INVENTAIRES NATIONAUX SERVICES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

### RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

La Slovaquie est un pays sans littoral où la pêche en mer n'est pas pratiquée. Nous n'avons ni ports ni navires de pêche, mais nous pouvons transmettre des informations sur les services fournis aux maillons aquaculture et transformation. La place du secteur de la pêche dans l'économie nationale peut être mesurée par sa contribution au PIB, qui est de 0,002%. L'emploi dans ce secteur absorbe une proportion négligeable de la population active occupée du pays (0,00075 %) et, compte tenu de sa dispersion, son rôle dans l'économie nationale est très marginal.

#### Services

**Recherche** – ces services sont fournis par les autorités publiques, en l'occurrence le Centre slovaque de recherche agricole, Département de la pêche et de l'aquaculture. L'institut de recherche est financé comme un organisme public. Compte tenu de sa taille (2 chercheurs spécialisés dans la pêche), ses tâches sont très limitées, la recherche est orientée vers la participation à des projets internationaux utiles à l'ensemble de la société, sans contribution pratique pour les sélectionneurs (par exemple, conservation de l'esturgeon dans le Danube, conservation de la carpe commune Sazan originaire du Danube).

Les coûts des services de recherche (autres que les tâches officiellement approuvées) fournis à la demande d'entreprises privées, sont à la charge de ces dernières.

**Services vétérinaires** – conformément à la Loi N°. 39/2007 Coll., sur les soins vétérinaires, les services suivants sont fournis par l'Administration vétérinaire de l'État:

- Approbation des établissements (opérateurs agro-alimentaires) et approbation des élevages
- Contrôle des réglementations sanitaires dans les établissements d'élevage et de vente au détail
- Le Plan national de contrôle des résidus dans les animaux vivants et leurs produits en République slovaque
- Contrôles réguliers pour la protection de la santé animale et la protection des animaux pour la production de poissons d'eau douce vivants destinés à la consommation humaine directe et à la reproduction - deux fois par an quand la température de l'eau atteint 10-12 °C
- Contrôles spéciaux en cas de maladies

Tous les autres services vétérinaires sont fournis sur une base commerciale par des membres de la chambre slovaque des vétérinaires et les aquaculteurs ne peuvent prétendre à aucun titre à un remboursement de leurs frais dans ce domaine.

**Carburant** – les aquaculteurs peuvent tirer profit du taux réduit du droit d'accise sur le carburant diesel. Selon la loi N° 239/2001 Coll., sur les droits d'accise sur les huiles minérales, les contribuables opérant dans le secteur de la production agricole (qui comprennent les aquaculteurs) paient un droit d'accise plus faible sur le carburant des machines utilisées pour effectuer leurs activités de production ou assurer les services liés à l'exercice de leur profession. Pour le carburant diesel, en 2005 ce droit était de 6 800 SKK (194 EUR)/1 000 litres, alors que le taux d'imposition général était de 14 500 SKK (414 EUR)/1 000 litres, soit une réduction de 53%.

**Taxe à taux unique** – Depuis 2004, la Slovaquie a introduit une réforme fiscale audacieuse – sous la forme d'un taux d'imposition unique de 19% pour l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. En outre, les taux standard et réduits de la TVA ont été unifiés à 19%. Les aquaculteurs et les entreprises de transformation ne bénéficient d'aucune exemption.

**Reconversion professionnelle** – nous ne fournissons aucun service de recyclage et à notre connaissance, il n'existe pas de service spécialisé de ce type à l'intention des aquaculteurs.

**Utilisation de l'eau** – conformément à la loi N°. 364/2004 Coll., sur les ressources en eau, l'eau utilisée et rejetée dans les fermes aquacoles n'est pas assimilée à de l'eau usée. L'utilisation des eaux superficielles et souterraines par les établissements aquacoles est gratuite.

Quant aux autres services mentionnés dans les questionnaires, ils ne sont pas fournis dans la République slovaque, ou alors nous ne sommes pas en mesure de donner des renseignements à leur sujet.

Le marché slovaque des produits de la pêche et de l'aquaculture est libéralisé et ouvert. Le secteur de la pêche ne reçoit pas d'aide directe de l'État. La seule possibilité qu'ont les aquaculteurs et les entreprises de transformation est d'avoir un appui du Fonds européen pour la pêche (FEP) (anciennement IFOP).